ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 03 AU 10 DÉCEMBRE 2026

CSA DISP
MARSEILLE

INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

RECONNAISSANCE SALARIALE

SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ

DÉFLATION PÉNALE

PRIMAUTÉ DU TRAVAIL SOCIAL



VOTONS la cgt

pénitentiaire la cgt

Insertion probation la cgt

www.cgtspip.org

Qu'est-ce que le CSA ?

Le Comité Social d'Administration (CSA) est une instance de dialogue social entre l'administration et les organisations syndicales représentatives. Il s'organise à tous les échelons de l'administration et doit permettre d'établir un espace de concertation pour aborder les conditions de travail des agent.es et leur quotidien professionnel.



La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a créé les Comités Sociaux d'Administration (CSA) (fusion entre les Comités Techniques et les Comités d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail). Ces derniers se déclinent en une instance : un CSA et sa Formation Spécialisée dédiée aux questions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Les CSA Interrégionaux, plus haute instance de dialogue social au niveau interrégional, regroupent plus de 200 agent.es et comprennent donc une formation spécialisée.

Les Comités Sociaux doivent être consultés et émettre leur avis sur de nombreuses questions, comme :

- ***L'organisation et le fonctionnement des services,***
- ***L'égalité professionnelle,***
- ***Les questions de santé, d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail des agent.es, y compris en termes de prévention***
- ***Les lignes directrices de gestion (LDG) en matière de mobilité (mutations, détachements notamment), d'avancement de grade des agent.es ...***
- ***Les orientations en termes de politiques RH ...***

Qui peut voter ?



L'élection du CSA interrégional est un scrutin direct, ouvert à l'ensemble des personnels affectés dans le ressort de la direction interrégionale, à contrario des CAP, où seul.es les titulaires votent en fonction de leur corps ou catégorie.

Sont électrices et électeurs : tous les personnels titulaires, stagiaires pré-affectés et agent.es non titulaires (CDI ou CDD de six mois depuis au moins 1 mois - ou contrat reconduit successivement depuis au moins six mois). Seul.es les élèves et stagiaires en cours de scolarité affecté.es à l'Enap ne sont pas électeur.rices.

Au CSA I, tous les personnels sont électeurs car ils doivent tous être représentés : personnels de surveillance, personnels d'insertion et de probation, assistant.es de service social, personnels administratifs, personnels techniques, psychologues, éducatrices ou éducateurs...

• Voter pour le CSA Interrégional, c'est voter pour trois instances en même temps.

Du 3 au 10 décembre 2026, dans toute la Fonction Publique, se dérouleront les élections professionnelles pour déterminer notre représentation pour les 4 années à venir. Comme lors des précédentes élections en 2022, cette consultation est organisée par vote électronique. Les électeur.rices doivent créer et configurer leur compte ENSAP et actualiser leurs données sur Harmonie pour pouvoir participer au vote électronique.

Le vote au CSA interrégional est très important, car il détermine la composition et donc la représentation de trois instances différentes :

- au niveau local : élection de votre CSA de proximité par le dépouillement au niveau de l'établissement ou du SPIP du vote au CSA I
- au niveau régional : élection du CSA de votre interrégion
- au niveau national : élection au CSA de l'Administration Pénitentiaire par addition de tous les résultats interrégionaux et ultramarins.

Pour le vote au CSA Interrégional, faites le choix d'un syndicat de lutte qui place vos intérêts au-dessus de ceux de l'administration ! Votez CGT !!!

la cgt

À quoi sert l'échelon interrégional ?

Les DISP (Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires) animent, contrôlent et coordonnent l'activité des établissements pénitentiaires et des SPIP de leur ressort.

Les DISP sont engagées dans le mouvement de déconcentration de l'État, depuis la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques). Leur rôle s'accroît donc d'année en année. ***Les DISP ont ainsi des compétences primordiales sur toutes les questions d'organisation du travail :*** notamment en matière de gestion de crédits et de budgets, mais aussi en matière de gestion des ressources humaines (temps partiels, congés parentaux etc.), de définition des plans de formation...



Elles restent donc le maillon indispensable entre les établissements, les SPIP et les services centraux de l'administration pénitentiaire.

Quand les CAP abordent les situations individuelles des agent.es, le CSA interrégional a pour vocation de traiter de notre situation collective au travail, puisqu'il doit être obligatoirement consulté sur les thématiques telles que l'organisation et le fonctionnement des services, la gestion prévisionnelle des effectifs, les règles statutaires, les politiques indemnitaires, les méthodologies de travail, les formations et le développement des compétences, l'insertion professionnelle, l'égalité professionnelle et la protection de la santé des agent.es ...

C'est donc l'échelon incontournable pour identifier et faire remonter les besoins en matière de dotations de moyens humains et matériels adaptés nous permettant d'exercer nos missions, porter les problématiques concrètes en matière de santé et sécurité au travail mais aussi pour construire un plan de formation continue et répondre aux besoins des personnels en établissement comme en SPIP.

Votez CGT à ce scrutin, c'est la garantie d'être représenté.e par des agent.es qui sont là pour vous et au plus près de vous !!!

la cgt Pénitentiaire

la cgt insertion probation

Un dialogue social contestable et contesté par la CGT !

Le cumul trop important de compétences et d'attributions dévolues à cette instance a eu tendance à dégrader le dialogue social avec une administration qui tend à dérouler sans concerter. Vous pouvez compter sur la vigilance des élu.es de ***la CGT*** pour maintenir un dialogue et opposer un rapport de force. Pour ***la CGT***, les préoccupations du terrain doivent être mises en cohérence avec les compétences de l'instance.

L'apparente concertation des organisations représentatives ne doit pas faire oublier les choix faits par l'administration et les DISP d'utiliser le cadre légal pour faire passer en force, même en cas d'opposition unanime des représentant.es des personnels, leurs textes et propositions. La tendance est aussi de créer toutes sortes de groupes de travail thématiques « fourre-tout » dotés d'une prétendue légitimité permettant à l'administration d'éviter tout débat en instance.

La CGT refuse le discours des Directions Interrégionales sur l'absence de marge de manœuvre vis-à-vis de la DGAP, qui conforterait ainsi leur immobilisme.

Face à ce détournement du dialogue social et ce manque de considération, ***la CGT*** estime que les organisations représentatives doivent porter le débat et, au besoin, assurer la concorde syndicale pour le bien des personnels, de leurs revendications et des besoins du service public de la Justice. Nous sommes certes différent.es mais nous savons rester uni.es quand les revendications des personnels l'exigent !

C'est pourquoi ***la CGT*** défend le débat au niveau local et interrégional. Pour ***la CGT***, les questions liées à l'emploi, aux statuts, aux missions doivent être principalement débattues et portées par le personnel de terrain et remontées au niveau national et non l'inverse. C'est un travail exigeant, mais la CGT veut se montrer à la hauteur des attentes des personnels qui doivent avoir un regard et une action sur leur devenir professionnel. Voter ***CGT***, c'est participer aux instances via nos élu.es !

Cette démocratie nous impose un réel investissement : c'est tout le sens de notre conception syndicale, qui refuse de déléguer les décisions à quelques-un.es qui sauraient tout sur tout ! ***Votez CGT, c'est voter pour des élu.es qui portent cette vision démocratique.***

Dans les CSA, ***la CGT*** ne laissera pas l'administration bafouer le dialogue social ! Elle continuera sans relâche à défendre les intérêts, individuels ou collectifs, de tous les personnels, sans compromission et dans un seul et unique but : le vôtre. ***Votez CGT, c'est s'assurer que nos métiers et nos missions ne soient pas bradés pour de soi-disant avancées anecdotiques.***

la cgt

La CGT, 1ère organisation syndicale de la Fonction Publique !

La CGT, c'est tout simplement la première force syndicale de la Fonction Publique, le plus puissant syndicat dans ce pays, celui qui est le plus à l'écoute des agent.es et qui a pour vocation de les rassembler dans l'action unitaire, pour conserver leurs acquis et gagner des droits nouveaux. Que ce soit dans la presse écrite ou télévisuelle, pas un jour ne passe sans constater l'investissement de notre force syndicale aux côtés des travailleuses et travailleurs. ***La CGT***, c'est aussi l'ensemble des salarié.es, au sein de toutes les professions, rassemblé.es autour des valeurs collectives de progrès social et de solidarité. Le syndicalisme confédéré est la force la plus adaptée pour s'opposer aux attaques multiples contre les garanties sociales, pour défendre nos rémunérations et salaires, nos emplois publics, nos missions de Justice, de la santé, le droit du travail, les libertés collectives et individuelles...



Choisissons-le « Tout.es ensemble » : en votant CGT, vous participerez à la construction du rapport de force pour résister, avec les autres agent.es et salarié.es, face aux politiques gouvernementales de régression sociale.

La CGT, un syndicat qui prône le multi-catégoriel

Le multi-catégoriel souhaité par ***la CGT*** depuis plusieurs années, et vécu au quotidien par le personnel, prend aujourd'hui tout son sens. Nous pouvons tout naturellement proposer aujourd'hui des listes multi-catégorielles cohérentes et reflétant nos pratiques de terrain. Les différentes catégories professionnelles de ***la CGT*** ne sont pas identiques. Elles ont leur propre histoire et leur propre vécu, débattent parfois vivement entre elles, mais s'accordent sur l'essentiel : être résolument dans le camp des agent.es pour faire avancer leurs revendications et les besoins du service public pénitentiaire.

Oui, le syndicalisme multi-catégoriel est exigeant : il nous contraint à réfléchir, consulter, débattre puis choisir quand d'autres se contentent d'aligner des idées préfabriquées à destination de telle ou telle catégorie de personnels. Que ce soit sur l'emploi, la précarité, les salaires, les indemnités, les retraites, la formation, le temps de travail, les missions de service public, ***la CGT*** l'affirme : tout nous rassemble ! Et ***la CGT*** choisit clairement ce rassemblement.

EN BREF, VOTER CGT À CE SCRUTIN, C'EST VOTER POUR :

- ***Un syndicat à l'écoute de vos préoccupations ;***
- ***Un syndicat au plus près de vous et de vos intérêts ;***
- ***Un syndicat qui ne fait pas dans la compromission ;***
- ***Un syndicat de classe et de masse ;***

UNI.ES

C'EST DONC TOUT SIMPLEMENT VOTER POUR UN SYNDICAT QUI VOUS RESSEMBLE ET VOUS RASSEMBLE...

VOS CANDIDAT.ES CGT

- ***Paul COURTARO - CEA - CP Marseille***
- ***Aïcha KHELFA - CEA - CP Marseille***
- ***Elodie BARTOLINI - CPIP - SPIP 13***
- ***Julien ANDRE - CEA - MA Draguignan***
- ***Somaya FOUZRI - CPIP - SPIP 13***
- ***Christophe FREANI - CEA - EPM Marseille***
- ***Aymeric LANGLADE - CPIP - SPIP 84***
- ***Karim FODIL - CEA - CP Marseille***
- ***Louisa NAFFATI - CPIP - SPIP 13***
- ***Magali POGNANT - Adjointe Administrative - MA Nice***
- ***Sosefo HALAHIGANO - CEA - CP Marseille***
- ***Jérôme FUCHS - CEA - SPIP 83***

MA VOIX DOIT COMPTER
LA CGT, VOTRE MEILLEUR ATOUT !

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE
JE VOTE LA CGT !

la cgt